

Six millions de dollars pour les sentiers de motoneige du Québec!

Montréal, le mardi 8 septembre 2009 – À la suite d'une procédure de qualification minutieuse, pas moins de 39 clubs membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) bénéficieront d'une partie des sommes allouées dans le cadre d'une subvention fédérale accordée à la Coalition nationale sur les sentiers (CNS). Une aide financière de \$1,8 million ira aux sentiers de motoneige québécois. Cette initiative constituera un levier qui permettra des investissements de 6 millions de dollars sur un an. Le programme vise la création d'emplois et le soutien aux provinces durant la période d'incertitude économique que connaît le pays.

Les projets admis touchent la construction, l'amélioration, la rénovation ou la réhabilitation de sentiers récréatifs, ou la construction, l'amélioration et la réhabilitation de ponts et de franchissements d'eau. Les projets seront terminés d'ici le printemps prochain. Ces travaux contribueront à préserver l'interconnexion entre les régions qui fait la réputation du réseau québécois de sentiers de motoneige.

En s'adjoignant les services de Jean Duchaine, coordonnateur du Programme CNS, la FCMQ a rendu opérationnel, à l'échelle du Québec et dans des délais records, un programme dont les critères de sélection étaient hautement qualitatifs. Les projets doivent être prêts à être exécutés et terminés avec succès avant la fin mars 2010. Les courts délais de réalisation des travaux favorisent la création d'emplois en région.

À propos de la CNS : La Coalition nationale des sentiers est un organisme sans but lucratif. Ses membres sont : le Conseil canadien des organismes de motoneige (CCOM) dont fait partie la FCMQ, le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR) et la Fédération canadienne des sentiers (FCS).

À propos de la FCMQ : La [Fédération des clubs de motoneigistes du Québec](#) travaille au développement et à la promotion de l'activité de la motoneige. Les clubs affiliés à la Fédération gèrent la vente des droits d'accès aux sentiers pour les 33 000 kilomètres du réseau québécois et veillent au développement, à l'aménagement, à l'entretien, à la signalisation et à la sécurité de ce réseau.